



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **08 AOUT 2024**

Le Ministre

Réf: MT/2024-08/21987

Monsieur Bernard Crebassa
Président
Fédération nationale des artisans du taxi

Madame Emmanuelle Cordier
Présidente
Fédération nationale du taxi

Monsieur Ahmed Senbel
Président
Fédération nationale des taxis indépendants

Monsieur Rachid Boudjema
Président
Union nationale des taxis

Monsieur Armand Joseph-Oudin
Délégué général
Union nationale des industries du taxi

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Délégué général,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 31 juillet 2024 par lequel vous attirez mon attention sur l'impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 sur votre secteur d'activité en Île-de-France et dans certaines villes hôtes. Vous indiquez avoir constaté une diminution d'activité en lien la préparation et le déroulement de cet évènement.

Je note en premier lieu que les échanges entre les pouvoirs publics et votre profession pour qu'elle puisse pleinement participer au succès de ces Jeux ont été menés de longue date dans un esprit de coopération que je tiens à saluer.

Je tiens à vous renouveler mes remerciements pour votre contribution à la préparation des JOP et pour votre investissement dans le dispositif des « 1000 taxis » mis en place par l'État avec la profession.

En matière de circulation, il était effectivement anticipé que les indispensables mesures de sécurité et particulièrement celles liées à la cérémonie d'ouverture étaient susceptibles d'engendrer des contraintes sur la circulation ainsi que pour la pose et la dépose des clients. Depuis le début de la semaine dernière, après la levée d'une partie des mesures, l'activité a pu reprendre de manière plus fluide. Je rappelle en outre qu'avec le Préfet de police, nous avons pris la décision de faciliter la pose et la dépose des spectateurs : les véhicules de transport particulier de personnes peuvent accéder aux zones rouges sans contrôle du Pass jeux du client ou de la réservation.

Par ailleurs, comme vous le savez, les taxis bénéficient des voies réservées JOP, ce qui leur permet de gagner du temps lors de la prise en charge des clients, notamment pour les déplacements depuis et vers les aéroports.

S'agissant des questions relatives à l'indemnisation des préjudices subis par les entreprises du fait des mesures administratives prises dans le cadre de l'organisation des JOP 2024, je vous informe qu'une commission d'indemnisation présidée par Madame Dominique Laurent a été mise en place. J'ai demandé à ce que la commission organise un échange dans les plus brefs délais avec votre profession. Je resterai, pour ma part, très attentif au suivi de vos demandes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, Monsieur le Délégué général, l'expression de ma considération distinguée.



Patrice VERGRIETE